



# BULLETIN

**TRANSPORTATION DISTRICT 140**  
**DISTRICT DES TRANSPORTS 140**

*International Association of Machinists and Aerospace Workers*  
*Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale*

## À TOUS LES EX-MEMBRES D'AVEOS

### APPEL / DÉCISION DE L'ASSURANCE-EMPLOI

Chers confrères,  
Chères consœurs,

L'AIMTA informait les ex-membres d'Aveos en 2013 qu'à l'instar des autres syndicats, elle ne fournissait habituellement aucun service de représentation à ses membres en matière d'assurance-emploi. Cependant, dans ce dossier, à la demande des membres et en raison d'une décision pour récupérer certaines sommes qui leur ont été versées, l'AIMTA a investi dans la préparation d'un mémoire détaillé pour aider des membres individuels jadis à l'emploi d'Aveos à faire avancer leur dossier d'a.-e. À cette époque, le syndicat informait les membres affectés qu'ils avaient entre 3% et 5% de chance d'obtenir gain de cause.

La position du syndicat n'a jamais changé. La plupart des membres affectés dans l'ensemble du pays ont utilisé les arguments juridiques qui leur ont été fournis par l'AIMTA, tenant compte des conseils du syndicat. Des réunions formelles ont également été tenues dans certaines villes avec les membres affectés. Lors de ces rencontres, les ex-membres d'Aveos ont reçu copie des arguments juridiques et ont été informés qu'ils devaient faire appel auprès de l'a.e. de façon individuelle. Ils ont également été informés qu'ils avaient entre 3% et 5% de chance d'obtenir gain de cause, ce que les défenseurs de l'a.-e. ont confirmé. Dans l'ensemble du pays, les membres affectés ont utilisé les arguments juridiques en sachant qu'ils avaient peu de chance de réussite.

De plus, les avocats qui ont plaidé en division d'appel avaient accès à l'ensemble des arguments juridiques mis à la disposition de l'AIMTA en plus de leurs propres arguments juridiques. La décision a malheureusement été révoquée et ces avocats, qui ont aussi estimé que leurs chances d'obtenir gain de cause étaient minces, ont décidé de ne plus poursuivre dans ce dossier.

Syndicalement,

Fred Hospes, président-directeur général  
District des transports 140, AIMTA

FH/mb



**BULLETIN N° 009 – PUBLIÉ LE 17 FÉVRIER 2017**  
**VEUILLEZ PHOTOCOPIER, AFFICHER ET FAIRE CIRCULER**

VISIT OUR WEBSITE / VISITEZ NOTRE PAGE WEB – <http://www.iam140.ca>

Halifax – Tel/Tél. : 902-481-0077 Fax/Téloc.: 902-481-0079  
Winnipeg – Tel/Tél. : 204-987-9254 Fax/Téloc.: 204-987-9252  
Calgary – Tel/Tél. : 403-250-3708 Fax/Téloc.: 403-250-3707  
Toronto – Tel/Tél. : 905-671-3192 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-2948) Fax/Téloc.: 905-671-2114 (Toll free/Sans frais : 1-866-298-0369)  
Vancouver – Tel/Tél. : 604-448-0721 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-3140) Fax/Téloc.: 604-448-0710 (Toll free/Sans frais : 1-888-310-1688)  
Montréal – Tel/Tél. : 514-336-3031 (Toll free/Sans frais : 1-888-992-1010) Fax/Téloc.: 514-336-3039 (Toll free/Sans frais : 1-866-800-3039)